RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

Gr. 12. — Cl. 2.

Classification internationale:



Appareils permettant l'examen des clichés dits diapositifs par transparence.

M. FERDINAND SELVAGGIO résidant en France (Alpes-Maritimes).

Demandé le 16 mars 1955, à 15 heures, à Nice.

Délivré le 18 juin 1956. — Publié le 28 septembre 1956.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'objet de l'invention est un appareil à examiner les vues photographiques dites diapositives et plus particulièrement les diapositives en couleurs.

Il existe dans le commerce nombres d'appareils de ce genre présentant tous l'inconvénient d'un éclairement irrégulier et ne permettant aucune impression de relief.

L'appareil objet de l'invention possède un dispositif d'éclairage indirect des diapositives assurant une égale répartition de la lumière en chacun des points de l'image à examiner et un dispositif optique donnant une impression de relief.

Un appareil conforme à l'invention est représenté en fig. 1 en coupe longitudinale, en fig. 2 en vue avant, en fig. 3 en coupe suivant a-b.

Sur la fig. 1, A désigne le corps de l'appareil; B l'ouverture par où l'on examine l'image et telle que sa largeur corresponde à l'écartement normal des yeux; C est une loupe ou lentille convergente biconvexe mais qui peut être plan convexe ou encore formée de plusieurs lentilles comme il est d'usage fréquent en optique; D est une cloison munie d'une ouverture; E est un écran réfléchissant et diffusant blanc; F est une fenêtre laissant apparaître la partie utile de l'écran E; G est une lampe cylindrique appelée communément lampe-tube; H est une gouttière réfléchissante opaque dirigeant les rayons lumineux issus de G sur l'écran E; I est une ouverture dans la cloison D, devant laquelle on présente les diapositives.

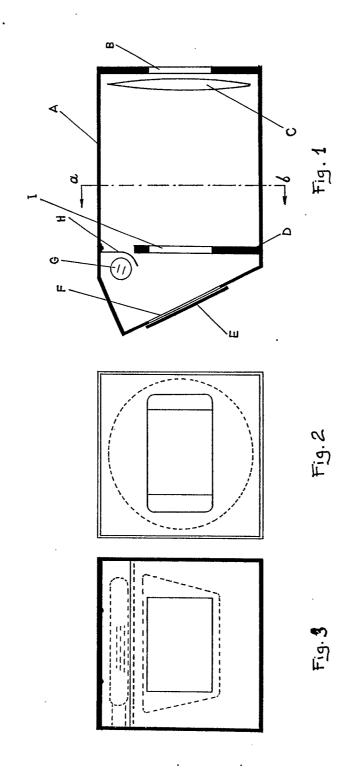
De ce qui précède, les diapositives sont éclairées par de la lumière intense et diffuse, donc uniformément éclairées. L'observateur situé devant la fenêtre B et dans l'axe de l'appareil voit les images sans distorsion et les deux images formées dans chacun de ses yeux étant différentes puisque chacun des yeux est situé de part et d'autre de l'axe optique, l'image résultante est relativement en relief. Ce relief est accentué et véritablement saisissant si l'on examine des vues en couleurs. Enfin la position de la lampe, comme il a été dessiné, à la partie supérieure de l'appareil, permet l'évacuation facile des calories laissant à l'observateur toute liberté d'examiner les vues aussi longtemps qu'il lui plaît.

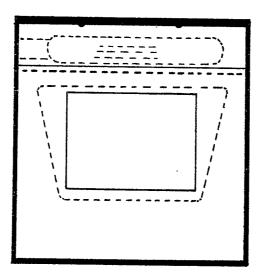
Le boîtier ou corps de l'appareil peut être métallique, en alliage léger ou matière moulée synthétique ou encore en bois. L'écran peut être peint en blanc ou formé d'une simple feuille de papier blanc renouvelable avec commodité.

RÉSUMÉ

Un appareil destiné à l'examen des plaques ou films dispositifs par transparence ayant pour source lumineuse une lampe électrique dont la lumière est dirigée sur un écran réfléchissant et diffusant ce qui assure une égale répartition de la lumière en chacun de ses points. Ledit appareil est muni d'une lentille placée devant la diapositive. L'observateur situé dans l'axe de l'appareil examine l'image au travers de la lentille qui est recouverte d'un écran découpé suivant une fenêtre rectangulaire dont la plus grande dimension mesurée horizontalement est égale à l'écartement normal des yeux ce qui donne une impression de relief qui est augmentée dans le cas d'examen de photographies en couleurs.

FERDINAND SELVAGGIO, rue d'Antibes, 33. Cannes (A.-M.).





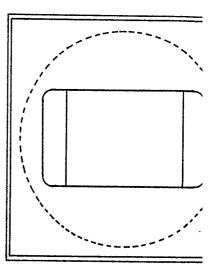


Fig. 3

Fig. 2

